

REGLEMENT DE COURSE DU TRIATHLON ET AQUATHLON DES FERREOLS

ARTICLE 1 : ACCEPTATION DE LA REGLEMENTATION SPORTIVE FEDERALE

Le règlement de la course est celui de la réglementation sportive de la Fédération française de Triathlon en vigueur et consultable ici

Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît avoir :

- lu le règlement en question
- en accepte les termes
- s'engage à le respecter

En complément des règles édictées par la réglementation sportive fédérale qui prévalent, l'organisateur apporte quelques précisions concernant le triathlon et aquathlon des Ferréols.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Tout concurrent prenant le départ du triathlon et/ou de l'aquathlon des Ferréols reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

Les inscriptions se déroulent du 19 Février 2018 au 23 Mai 2018 exclusivement par internet sur le site www.digne-les-bains-triathlon.fr

L'organisateur se réserve le droit de clôturer par anticipation les inscriptions, notamment si les quotas indiqués ci-après ont été atteints avant la date butoir initialement fixée.

Aucune inscription sous forme papier ne sera acceptée.

L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article [L. 231-2](#) dans la discipline concernée. A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition.

Lors de l'inscription en ligne, les concurrents individuels devront fournir :

- la licence compétition FFTRI en cours de validité ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du « sport en compétition » datant de moins d'un an pour les non licenciés à la FFTRI.

Lors de l'inscription en ligne, les concurrents relais devront fournir :

- la licence compétition FFTRI ou
- la licence FFN pour les personnes effectuant la partie natation ou
- la licence FFC pour les personnes effectuant la partie cycliste ou
- la licence FFA pour les personnes effectuant la partie pédestre ou
- un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du « sport en compétition » datant de moins d'un an pour les non licenciés à la FFTRI.

En complément des pièces citées ci avant, et au retrait des dossards, les concurrents devront :

- présenter une pièce d'identité en cours de validité
- régulariser un pass-compétition pour les non licenciés FFTRI
- régulariser une autorisation parentale pour les mineurs.
- les dossards de plusieurs concurrents appartenant au même club peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

L'inscription ne sera effective qu'après vérification du bon règlement et des éléments à télécharger (certificat médical, licence)

ARTICLE 3 : COURSES, CATEGORIES, DROITS D'INSCRIPTIONS ET QUOTA

Les athlètes non licenciés à la FFTRI devront s'acquitter d'un pass-compétition pour assurer leur pratique le jour de la course, les tarifs sont indiqués en sus ci-après.

AQUATHLON :

Course ouverte aux licenciés et non licenciés de la catégorie mini-poussin (né en 2011 et 2012) à junior (né en 1999 et 2000).

La course se déroulera par regroupement de catégories d'âges à raison de 4 départs et parcours différents de la façon suivante :

- Mini-poussin, Poussins (course jeune 6-9 ans)
- Pupilles (course jeune 8-11 ans)
- Benjamin (course 10-13 ans)
- Minimes, cadets, juniors (course 12-19 ans)

Il sera support du challenge jeune de la ligue Provence alpes.

- 5 € par concurrent licencié FFTRI
- 7 € par concurrent non licencié

Les quotas : 240 places toutes catégories confondues

LE TRIATHLON format S

La course est support de la deuxième manche sélective pour la ½ finale du championnat de France des clubs de D3.

Course ouverte aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie cadet (nés en 2001 et 2002) en individuel ou en relais de 2 à 3 personnes.

Il sera procédé à deux départs, un pour la course D3 puis un pour la course open.

Les tarifs :

- 30 € par concurrent licencié FFTRI
- 35€ par concurrent non licencié FFTRI
- 43 € par équipe de 2 à 3 concurrents + 5 € par concurrent non licencié

Les quotas sur l'ensemble du triathlon format S :

- 230 individuels
- 10 équipes relais

LE TRIATHLON format M

Course ouverte aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie junior (nés en 1999 et 2000) en individuel ou en relais de 2 à 3 personnes.

Il sera procédé à deux départs, un pour la course D3 puis un pour la course open.

Les tarifs :

- 45 € par concurrent licencié FFTRI
- 75€ par concurrent non licencié FFTRI
- 69 € par équipe de 2 à 3 concurrents + 5 € par concurrent non licencié.

Les quotas sur l'ensemble du triathlon format S :

- 230 individuels
- 10 équipes relais

Le détail des parcours et le programme horaire sont consultables sur le site www.digne-les-bains-triathlon.de

ARTICLE 4 : ANNULATION OU AMENAGEMENT DE LA COURSE

En cas d'annulation de la course (triathlon et/ou aquathlon) pour cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de garder tout ou partie des coûts d'inscriptions pour couvrir les frais déjà engagés par l'organisation.

En cas d'annulation de la natation pour raisons de sécurité :

- le triathlon pourra être transformé en duathlon. La natation sera alors remplacée par une boucle de course à pied.
- l'aquathlon sera transformée en une unique course à pied. Seule la partie natation sera annulée, la distance course à pied sera conservée.

ARTICLE 5 : INFRACTIONS ET PENALITES

Les infractions et pénalités sont celles prévues dans la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon.

Le triathlon se déroulant sur route ouverte dans un format sans drafting, les concurrents s'engagent à :

- respecter scrupuleusement le code de la route, notamment de rouler sur le côté droit de la chaussée
- respecter les consignes des signaleurs

LE TRIATHLON

-Ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la partie cycliste, sous peine d'être sanctionné par le corps arbitral.

Sanction	Raison	Information à l'athlète		Effet
Avertissement Verbal	La faute est sur le point d'être commise	Sifflet + N° Dossard	Motivation de l'avertissement	
Carton Jaune « Stop&Go »	Mise en conformité la faute pouvant être corrigée	Sifflet + N° Dossard + Carton	- Annoncer « Stop », motiver la sanction - remise en conformité de l'athlète - Annoncer Go pour faire repartir l'athlète	
Carton Bleu	Uniquement sur la partie Cycliste pour une faute d'Aspiration-Abril	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Pénalité »	Zone de pénalité
Carton Rouge Disqualification	- La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Disqualifié », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Carton Rouge Mise Hors Course	- Rattrapé - éliminé - Temps limite - Concurrent isolé (au sas contrôlé "contre la montre/équipe")	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Hors course », motiver la sanction (*), récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Disqualification automatique	- 3 Cartons bleus - Absence de dossard à l'arrivée - Non respect du nb de tours - Pénalité non effectuée	Pas d'information		Pas de classement

Zone de pénalité		
Carton bleu	Distances XS et S -> 1 min Distance M -> 2 min Distances L, XL, XXL -> 5 min	La sanction doit être gérée par l'athlète

-Tout abandon doit être signalé au corps arbitral.

-Tout abandon ou élimination doit donner lieu à la restitution immédiate du dossard et de la puce au corps arbitral.

-Les décisions des commissaires et juges (arbitres délégués par la FFTRI et la Ligue Provence Alpes Triathlon) sont sans appel.

-Toute aide extérieure est interdite.

-Les concurrents doivent avoir leurs propres outils et effectuent les réparations eux-mêmes.

-Rouler ou courir torse nu est interdit et le bas du corps doit être convenablement vêtu.

-Tout moyen de communication (radio, téléphone portable, lecteur MP3, baladeur...) est interdit.

-Dans le cadre du label triathlon durable obtenu par l'organisateur, tout athlète confondu d'atteinte à l'environnement (dégradation, déchets abandonnés ...) se verra automatiquement sanctionné par l'organisation.

ARTICLE 6 : MATERIELS

Vélo :

- les vélos doivent être placés correctement sur le matériel fourni par l'organisation.

- les autocollants, fournis par l'organisation, doivent être placés sur le vélo de telle manière qu'elles soient parfaitement visibles des deux côtés.

- les concurrents sont responsables de la conformité de leur équipement au départ de la course au regard des normes de la FFTRI. Les extrémités du guidon en protubérances doivent être protégées. Le guidon doit avoir des embouts, et les poignées de freins tournées vers l'arrière.

Casque :

- il doit être à coque dure et homologué (sans modification après fabrication)

- il doit être porté avec la jugulaire attachée lorsque le concurrent va avec son vélo dans le parc à vélo, au niveau de la transition dans le parc à vélo et sur tout le parcours vélo.

Dossard :

- les concurrents doivent porter leur dossard à l'avant pendant la partie pédestre et à l'arrière pendant la partie cycliste

- Un dossard sera fourni par l'organisation. Les concurrents doivent obligatoirement disposer d'une ceinture porte-dossard et porter qu'un seul dossard attaché en trois points conformément à la réglementation FFTRI en vigueur

- Les dossards ne doivent ni être pliés, ni coupés, ni cachés, tout concurrent sans dossard à l'arrivée ne pourra être classé. Le N° des dossards est reporté sur l'autocollant qui sera posé sur le vélo (fourni par l'organisation) et inscrit au feutre indélébile sur le concurrent à son entrée dans le parc à vélo.

ARTICLE 7 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement général de chaque course sera établi par la société de chronométrage, il sera ensuite décliné des classements par catégories d'âges et de sexe afin d'établir les podiums et récompenses comme indiqués ci-dessous :

AQUATHLON

- 1er, 2nd et 3ème mini poussin garçon et fille
- 1er, 2nd et 3ème poussin garçon et fille
- 1er, 2nd et 3ème pupille garçon et fille
- 1er, 2nd et 3ème benjamin garçon et fille
- 1er, 2nd et 3ème minime garçon et fille
- 1er, 2nd et 3ème cadet garçon et fille
- 1er, 2nd et 3ème junior garçon et fille

TRIATHLON DIVISION 3

- 1er, 2nd et 3ème équipe club homme et femme au scratch

TRIATHLON OPEN S et M

- 1^{er}, 2nd et 3ème homme au scratch
- 1^{er}, 2nd et 3ème femme au scratch
- 1^{er} équipe relais
- 1^{er}, 2nd et 3ème cadet homme et femme (uniquement S)
- 1^{er}, 2nd et 3ème junior homme et femme
- 1^{er} senior homme et femme
- 1^{er} vétéran homme et femme

Tout concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix.

En cas d'absence aucune récompense ne pourra être réclamée.

Il n'y a pas de cumul possible des prix, la personne ayant déjà été récompensé au titre du scratch sera exclu des récompenses par catégories d'âge.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations).

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

**LE DIGNE LES BAINS TRIATHLON club organisateur du TRIATHLON ET AQUATHLON DES
FERREOLS vous souhaite une bonne course !!!**